ETABLISSEMENT :

COLLEGE J.S. PONS PERPIGNAN

SEANCE N° 2 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 novembre 2023
sous la présidence de : Christine ANCELOT, Principale

ETABLISSEMENT : Collège Joseph – Sébastien PONS
2 rue Diaz – 66000 PERPIGNAN

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 28 novembre 2023

Heure de début de séance : 17h30 Heure de fin de séance : 18h35

	NOM Prénom	Qualité
Président de Séance	Christine ANCELOT	Principale
Secrétaire de Séance	M. MESTRES Jean José	Directeur SEGPA

Nombre de membres composant le conseil : 27 Quorum : **19 Présents**

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de L'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Questions pédagogiques	0	
II	Questions financières	3	
III	Conventions	0	
IV	Questions diverses	2	
	TOTAL	**3 + 5 = 8**	

le : 30 novembre 2023

Signature du Président de Séance	Signature du Secrétaire de Séance
ACADÉMIE DE MONTPELLIER – La Principale – Collège ST. PONS - 2, rue Diaz - PERPIGNAN	
Transmission à l'Inspecteur d'Académie Le : 1/12/2023	Transmission au Recteur Le : .....

ETABLISSEMENT :

COLLEGE J.S. PONS PERPIGNAN

SEANCE N° 2 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 novembre 2023
sous la présidence de : Christine ANCELOT, Principale

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'Etablissement : Christine ANCELOT		X		
- Adjoint : Sébastien BONIDAN		X		
- Gestionnaire : Stéphanie MORINIERE		X		
- Directeur Adjoint SEGPA : Jean José MESTRES		X		
- Conseiller Principal d'Education : Ali TAFIANI		X		
PERSONNALITES				
- de la collectivité de rattachement : Mme M. Pierre SADOURNY : M. CASTANEDO Benoît			X	
- de la commune de siège	1 Mme PUJOL Danielle	X		
et éventuellement	2 M. PALACIN Jacques		X	
- groupe de communes				
- qualifiées	M. GREZES Carlos		X	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation :				
AOUDIA CAROLINE		X		
SAQUE SEBASTIEN		X		
CERVANTES EMMELYNE		X		
LAVERGNE DE CERVAL CAMILLE		X		
FERRANDIZ CLAIRE		X		
CLOUET ETIENNE		X		
DUCASSY ARTHUR		X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. / A.T.E.E. :				
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
- Parents	MEHENNA DALILA	X		
	MERNISSI AHLAME			X
	KADDAM BOUCHRA	X		
	DRIEF NORA		X	
	DABO NAJOUA / Suppléante Mme QUITARD Magali	X		
	JAWHAR HOUDA / Suppléante Mme THIROUX Aurélie	X		
	KIPPO FADOUA		X	
- Elèves	COXINHO CANELAS RUBEN		X	
	KIPPO LINA	X		
	OTMANI SARAH		X	
MEMBRE INVITE				
Mme Sabine BENEZET			X	

C.A du 28/11/2023 : 19 membres présents

ETABLISSEMENT :

COLLEGE J.S. PONS PERPIGNAN

SEANCE N° 2 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 novembre 2023
sous la présidence de : Christine ANCELOT, Principale

Les membres du conseil d'administration (C.A) signent la feuille d'émargement
M. Mestres est désigné secrétaire de séance

L'ordre du jour est présenté par Mme Ancelot et le C.A est ouvert à 17h30

Ordre du jour :

* Vote du PV du CA précédent du 04/07/2023

* Vote du PV du CA précédent du 07/11/2023

* Budget initial de l'exercice 2024 ***(2 PJ : tableaux Excel et rapport du CE)***

* Autorisation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés publics : renouvellement des contrats et conventions pour l'année 2024 ***(1 PJ : tableaux contrats/conventions)***

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 19 **Adopté à l'unanimité**

Approbation des procès verbaux du 04/07/2023 et du 07/11/2023, adoptés à l'unanimité.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 19 **Adoptés à l'unanimité**

I	**QUESTIONS FINANCIERES**

1) **Présentation du Budget** par Mme Morinière

Elle explique qu'est-ce qu'un budget, ses principes, sa construction, son annualité.

a) Architecture du budget :

La section 1 – Fonctionnement avec les trois services généraux (AP, VE et ALO) et ses deux services spéciaux (SRH et BN). Le service BN est voué à disparaître et à terme ce ne sera plus le Collège qui le gèrera.
La Section 2 – Investissement : Tous les investissements de plus de 800 HT achetés par les Collèges doivent y figurer.

b) Présentation du SRH

Mme Morinière présente les recettes et les dépenses du service. Elle explique que le CD66 souhaite y voir apparaitre les dépenses de viabilisation liées à la restauration. Et comme ce service a peu de recettes compte tenu du nombre faible de demi-pensionnaires, elle doit y placer 6 000 euros de la DGF afin d'assurer la soutenabilité du SRH

Q : Mme Pujol : Le fait d'augmenter le bio ne permet-il pas d'avoir des subventions supplémentaires ?

R : Mme Morinière : Cela permet d'avoir des produits de qualité et aussi de baisser le montant du Fonds Qualité qui passe de 24 % à 20 % du fait que le collège ait signé la Charte d'amélioration des Repas avec le CD66. Une subvention est accordée également au collège lorsque nous répondons aux appels à projets du CD66 sur les repas bio, semaine du goût...

Q : Mme Kaddam : 2€44 c'est le prix du repas ?
R : Mme Morinère : non c'est ce qui reste pour composer les repas.

Q : M. Ducassy : Pour la qualité des produits, on cuisine tout sur place ?
R : Mme Morinère : sur le plateau il y a souvent au moins deux produits de qualité (Bio, maison, local, labélisé) il est difficile voire impossible à l'heure actuelle avec la hausse des prix de faire du 100 % bio. Notre politique au Collège c'est de faire un maximum de cuisine faite maison.

Q : M. Saqué : Comment faites-vous l'équilibre nutritif dans la préparation des repas ?
R : Mme Morinère : Le chef est formé à cela et quand il est absent on fait au mieux en fonction du personnel présent.

c) Présentation des recettes prévisionnelles

- **CD66** 172060 €de dotation générale de fonctionnement + 22398 € de projets 39 000€ d'aide à la restauration
- Etat Cordées de la réussite qui en général est autour de 10 000€est cette année à 3 395€. M. Saqué annonce au CA que 15 élèves partiront sur Paris dans le cadre d'un projet
- Atelier relais 5001€ qui est exceptionnel cette année. Mme Cervantès signale que cela comprend le reliquat de l'année passée.

d) Présentation des dépenses prévisionnelles

Mme Morinière énonce les différents postes (Viabilisation – entretien et travaux – Contrats – Dépenses administration,..).

e) Présentation des dépenses relatives au service « Activités Pédagogiques »

- Sur crédits d'Etat
- Sur autres dépenses

f) Présentation des dépenses relatives au service « Vies des élèves qui comprennent les aides aux élèves et la Cité Educative et la Fondation de France

g) Présentation du Budget Prévisionnel 2024

Mme Morinière annonce qu'il est équilibré

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 19 **Adopté à l'unanimité**

Pas de question

2) Autorisation pour le chef d'établissement pour renouveler les contrats et les conventions

a) Présentation des différents contrats et conventions par Mme Morinière

Q : M. Bonidan : Au sujet du contrat MTM (photocopieur) les 4206€ c'est tout compris ?

R : Mme Morinère : Oui. Mais le prix peut baisser car ce n'est que du prévisionnel. Nous recevons les factures chaque trimestre.

Q : M. Ducassy : Pronote est compris ? Avons-nous le montant ? Ne peut-on pas s'en passer et se servir de l'ENT ?

R : Mme Morinère : 1650€ contrat + 950€ appels + 500€ EDT

R : M. Bonidan : il faut savoir que Pronote fonctionne avec l'application EDT qui sert à créer les emplois du temps, l'outil Pronote permet la gestion des absences pour la vie scolaire.

Q : M. Saqué : La cour du Collège que nous cédons comme parking pour l'USAP nous rapporte combien ?

R : Mme Morinère : Cela ne se chiffre pas en retour direct, mais en échange de services : On garde l'utilisation du terrain synthétique pour l'EPS, on a un lieu de stage pour nos élèves à hauteur de huit élèves accueillis et le reversement de la Taxe d'Apprentissage.

Q : M. Ducassy : Travaille-t-on à la sortie de l'utilisation du terrain synthétique qui un jour disparaitra ?

R : Mme Ancelot : Oui c'est un projet qui est en cours

R : Mme Morinère : C'est un projet qui est en lien avec les professeurs d'EPS pour une structure en interne. M. LLarc est porteur de celui-ci.

Plus de questions

Le C.A donne donne-t-il délégation à Mme Ancelot Principale du Collège pour le renouvellement des contrats et des conventions ?

Vote adopté à l'unanimité.

Vote : Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 19
Adopté à l'unanimité		

II	QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses CA du mardi 28 novembre 2023. Arrivées le samedi 25/11 : Pas obligation d'y répondre.

1) **Pourrait-on envisager de donner un "bip" aux utilisateurs du parking des personnels, ce qui leur permettrait d'ouvrir le portail à distance afin d'éviter un effet entonnoir accidentogène ?**

Mme Ancelot : Non
Un bip vaut 60 euros x 105 personnels = cela fait plus de 6000 euros, sans compter, les pertes (**risque d'intrusion**), les piles, les casses à réparer. Le budget de l'établissement ne peut se permettre cela.

Mme Morinière il n'est pas possible, raisonnable d'utiliser de la DGF du CD66 pour dépenser cette somme, le CD66 ne serait pas d'accord car il vient de nous installer il y a 2 ans un digicode au portail véhicules et au portillon adjacent.

2. Serait-il possible d'interdire à travers une modification du règlement du collège la possession de stylos bic 4 couleurs, sources de vols et de tensions dans certaines classes ?

Mme Ancelot : C'est une Question posée au CA du 04 juillet 2023 :
Mme Ancelot : on mettra à l'ordre du jour du CA de janvier 2024 :

- L'interdiction des stylos 4 couleurs
- La question de l'Egalité filles-garçons (Tournure que l'on devra rédiger)
- L'interdiction de cannettes en aluminium de soda ou autre

3. De plus en plus d'enseignants possèdent des véhicules électriques, est-il possible de faire équiper le collège de bornes de recharge ?

Mme Morinière nous lit la Réponse du CD66 : l'équipement en bornes de rechargement nécessite de lourds investissements sur tous les collèges et pour l'instant les usages sont trop faibles. Si le sujet devait évoluer, nous engagerions une étude.

Toutefois, avec la progression du parc électrique, c'est un sujet qui méritera une réflexion et une planification globale sur tous les collèges pour accompagner cette évolution.
Dans tous les cas, on peut imaginer que **les recharges des voitures électriques se feront aux frais du propriétaire du véhicule via un abonnement payant auprès du prestataire de service.**

M. Clouet : Dans le plan des mobilités douces ce n'est pas à l'employeur qui doit prendre en charge ce financement.
Mme Morinière : L'employeur étant le Rectorat il faudra alors en faire la demande auprès de ses services.

4. Comment pourrait-on limiter l'accès des parents au parking des personnels, parking sur lequel se garent des parents venant au collège pour des réunions parents professeurs, pour des C.A et conseils de discipline ?
Le corps enseignant souhaite que le parking demeure un sas de sécurité aux vues des évènements dramatiques dont il est victime à l'échelle nationale depuis quelques années.

Mme Ancelot : dans le contexte actuel et pour la sécurité, les parents ne seront plus autorisés à se garer dans l'enceinte du collège. Les personnels utiliseront donc systématiquement le digicode. La loge n'ouvrira plus.

Mme Mehenna : Ce serait aussi pour les parents délégués ?
Mme Kaddam : C'est compliqué pour nous aussi quand on vient aux C.A et qu'il fait nuit le soir, de sortir dans la nuit on n'est pas rassuré. Je ne me vois pas me garer à l'extérieur pour apporter dans le collège les divers préparatifs des évènements que nous organisons.

Mme Ancelot : Je pense que le problème mérite d'être abordé et qu'il est légitime. Une solution serait que seuls les parents délégués soient autorisés à se garer pour les différentes réunions institutionnelles, et organisation d'événements en lien avec la scolarité (Remise des diplômes du Brevet, du CFG par exemple). De toutes manières les entrants doivent se présenter à l'accueil. Quand c'est au compte-goutte, c'est facile à gérer pour la personne à l'accueil.

Mme Ferrandiz : La question portait me semble-t-il plus sur les réunions parents-professeurs
Mme Ancelot : En effet, la question de ces réunions pose problème quant à l'accès au Collège. On renforcera les règles d'accès.

M. Saqué : On connait bien les parents délégués, les enseignants voulaient seulement soulever le problème de la sécurité.

M. Bonidan : Le grand portail voiture est facile à gérer, c'est le portillon extérieur de l'entrée générale qui est à côté qui pose problème, sa gestion est plus compliquée lors des réunions parents-professeurs car beaucoup d'affluence.

Mme Morinière : Donc pour résumer pendant les réunions parents-professeurs, le portail voiture reste fermé et le portillon reste ouvert. Le filtrage se fera à l'accueil en passant par les portillons à digicode. Pour les parents délégués, ils rentrent en voiture pour la réunion en se présentant avant à l'interphone puis en se signalant à l'accueil physiquement.

M. Bonidan : Il faut concilier le plan Vigipirate d'un côté et la mission de l'école de renforcer la relation Ecole/Parents.

Mme Ancelot : De toute manière on est dans le cadre Vigipirate car le contrôle des arrivants est sécurisé par l'accueil.
Mme Ancelot clôture le C.A ; la séance est levée à 18h35